



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Commerces et établissements publics

Consultation sur le projet de loi lancée !

Le Département de l'économie communique:

— L'abolition du système des patentes, la modernisation et l'assouplissement du cadre légal appliqué aux établissements publics, l'élargissement des horaires d'ouverture des commerces ou encore la contribution des collectivités au financement de Tourisme neuchâtelois sont autant de questions qui font débat depuis quelques années déjà.

— Le Conseil d'Etat souhaite apporter une réponse d'ensemble à toutes ces problématiques qui sont aujourd'hui reliées au travers des lois sur les établissements publics et sur la police du commerce. C'est dans cette perspective qu'il propose de supprimer ces deux lois au profit d'une seule et nouvelle loi sur la police du commerce et les établissements publics (LPCEP), en traitant de manière simultanée les effets induits sur la loi sur le tourisme.

Le projet touche de nombreux secteurs, dont les intérêts sont souvent divergents, parfois même opposés. Il s'agit donc d'un paquet de compromis, qui se veut réaliste, modéré et équilibré.

Large consultation lancée

Afin de recueillir les avis des milieux concernés, le Conseil d'Etat lance une large consultation auprès des partenaires sociaux des secteurs professionnels du commerce et l'hôtellerie-restauration, des communes et des partis politiques, qui courra jusqu'au 24 avril 2008.

En cas d'accueil favorable du projet, la nouvelle loi pourrait être débattue par le Grand Conseil lors de la session de juin 2008.

Pour de plus amples renseignements :

Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 68 00.

- Le projet de loi LPCEP est en ligne sur le site internet de l'Etat sur www.ne.ch, sous la rubrique Conseil d'Etat / Consultations / Consultations cantonales, de même notamment que la liste des partenaires consultés.

— Neuchâtel, le 25 mars 2008